

CONSEIL COMMUNAL

REUNION DU LUNDI 02 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le deux du mois de mars à 20 H 00, ensuite d'une convocation régulièrement adressée par le Collège Communal aux Membres du Conseil, sont présents :

- M. Jean-Jacques FLAHAUX, Député-Bourgmestre, Président ;
- MM. FIEVEZ. CANART. DAYE. Mme THIBAUT. MM. VASTERSAEGHER. Echevins
- MM et Mmes. SCHOLLAERT. DE SMET. JEANMART. ROOBAERT. ROOSAY. LECHENE. FERNANDEZ-CORRALES. MANZINI. DAVID. DECORT. SAUVAGE. GAILLY. PAUL. SMETS. GOREZ. BRANCART. Conseillers Communaux.
- M. Philippe du BOIS d'ENGHIEN, Secrétaire Communal.

Monsieur l'Echevin Renard et Madame la Conseillère Detry ont signalé qu'ils arriveraient en retard.

Madame Matton, Présidente du C.P.A.S. et Monsieur le Conseiller Lieds sont hospitalisés et excusés.

Monsieur le Conseiller Bailleux est absent.

A 20 H 02, l'Assemblée aborde, en séance publique, l'examen des points prévus à son ordre du jour :

SEANCE PUBLIQUE

1. CONSEIL COMMUNAL

Installation de Madame Isabelle SIMON, en qualité de Conseillère Communale effective.

Le Conseil Communal reçoit alors Madame Isabelle SIMON, Conseillère Communale suppléante en ordre utile de Madame la Conseillère Amélie CORBISIER, démissionnaire.

Après avoir vérifié les pouvoirs de l'intéressée et reçu sa prestation de serment, Monsieur le Président déclare Madame Isabelle SIMON installée en qualité de Conseillère Communale effective. Elle prend part aux débats.

L'Assemblée poursuit l'examen des points prévus à son ordre du jour :

2. FINANCES COMMUNALES

A *Octroi de subventions - Contrôles*

Bilan de l'année 2007 du Syndicat d'Initiative - Approbation

Monsieur le Conseiller Schollaert : s'agit-il de l'Office du Tourisme ou du Syndicat d'Initiative ?

Monsieur le Président : il s'agit bien ici du bilan de l'année 2007 du Syndicat d'Initiative. Depuis, le Syndicat d'Initiative a été remplacé par l'Office du Tourisme.

B *Budget de l'exercice 2009 de la zone de Police - Dotation communale Approbation*

Monsieur le Président signale qu'il est possible que la zone n'ait pas besoin de la totalité de la dotation des différentes communes car la plus grande partie du budget de cette zone est constituée par le personnel.

En raison de la période déflationnaire que nous connaissons, il est probable qu'il n'y aura pas de saut d'index cette année.

Madame la Conseillère David : peut-on dépasser la règle des 2,5 % d'augmentation ?

Monsieur le Président : ce n'est pas prévu dans la circulaire budgétaire de la Région Wallonne. Il s'agit en fait d'un problème de conflit de compétence entre la Région qui est compétente pour le budget et l'Etat Fédéral qui est compétent pour les dépenses en matière de police.

Madame la Conseillère Detry entre en séance et l'Assemblée approuve le vote de la dotation communale de la Ville de Braine-le-Comte pour le budget 2009 de la zone de Police.

Avant de poursuivre l'examen des points prévus à l'ordre du jour, Monsieur le Président et Monsieur l'Echevin Daye font le point sur la pollution constatée ce week-end aux Etangs Martel.

Des tâches d'hydrocarbures y ont en effet été constatées. Pour y remédier, les pompiers et la protection civile sont intervenus.

Des barrages ont été installés sur la Braînette. Selon la Division Police de l'Environnement, il n'y a pas de risque pour les poissons car les hydrocarbures flottent. Actuellement, on recherche le coupable.

C C 2 mars 2009

- C *Budget de l'exercice 2009 - Arrêté d'approbation - Information*
Monsieur le Président signale que le budget de la Ville a été approuvé par la Tutelle, avec les remarques habituelles de la Direction de Mons.
Une copie du courrier de Monsieur le Directeur Bortoluzzi sera transmise aux Conseillers Communaux.
- D *Emprunts communaux*
A l'unanimité des Membres présents, les Membres du Conseil approuvent les 4 points suivants :
- a) *Travaux d'entretien d'égouttages de la Ville - Exercice 2007 - Indemnité à verser par la Ville au fonds de financement extraordinaire*
Vote.
 - b) *Piscine communale - Etudes diverses - Quote-part communale - Financement par l'emprunt global - Vote*
 - c) *Acquisition de matériel destiné au service Incendie avec l'aide du Fédéral - Acquisition de tuyaux de refoulement - programme 2006 - Financement via les fonds propres*
Vote.
 - d) *Remplacement d'une partie des châssis à l'école d'Hennuyères - Escompte de subvention - Remboursement - Financement via les fonds propres - Vote*
- E *Garanties d'emprunts destinés au financement des investissements et des capitaux - Pension des Intercommunales Sedilec - I.G.H. - Décision*

Monsieur l'Echevin Renard entre en séance

Monsieur le Conseiller Schollaert : je trouve incroyable que les banquiers soient à ce point frileux qu'ils exigent des garanties complémentaires pour les financements de nos Intercommunales !.

La Banque Dexia oublie un peu vite qu'elle a fait fortune sur le compte des Communes de Belgique depuis plus de 100 ans !.

Monsieur le Président : si nous n'accordons pas cette garantie, Dexia va augmenter les taux puisqu'il y aura plus de risques.

N'oubliez pas que nous sommes propriétaires à 51 % des Intercommunales en question. A terme, nous aurons 75 % et finalement 100 % de participation.

C C 2 mars 2009

Monsieur le Conseiller De Smet : ce n'est pas seulement garantir les emprunts qu'on nous demande de faire c'est carrément de nous porter caution solidaire.

Je me demande vraiment pourquoi ces banquiers se donnent une double garantie.

Y-a-t-il un risque ?

Monsieur le Président : non, Sedilec n'est pas « dans la dèche ».

Ils ont encore donné des dividendes cette année-ci.

Monsieur le Conseiller De Smet : pourquoi n'est-ce pas Sedifin qui garantit les emprunts de Sedilec ?

Monsieur le Président : il y a actuellement un conflit à ce sujet entre Sedilec et Sedifin.

Monsieur le Conseiller Schollaert : Je trouve cela un peu fort. Cela brûle chez eux et ils viennent chez nous !.

Monsieur le Conseiller De Smet : c'est vrai que le risque est quasiment nul. Il reste, que sur le principe, c'est dangereux car si nous acceptons maintenant à chaque nouvelle demande d'emprunt pour une Intercommunale, nous allons être appelé à devenir caution.

Monsieur le Président : je comprends vos inquiétudes.

Je propose que nous garantissions ces emprunts mais pas comme caution solidaire, comme caution simple.

Et nous referons le point dans six mois.

Et l'Assemblée, à l'unanimité, d'approuver cette dernière proposition de Monsieur le Président.

3 PLAN COMMUNAL DE MOBILITE

Mise en œuvre de la première phase : projet d'extension de la zone bleue et problème de l'attribution des cartes riverains et des cartes communale de stationnement. Installation des groupes de travail Mobilité et Stationnement pour assurer le suivi du comité de pilotage et du comité technique.

Monsieur l'Echevin Vastersaegher : l'étude de notre P.C.M. arrive à sa fin. Le fonctionnaire compétent de la Région Wallonne m'a dit que jusqu'à présent, tous les avis qu'il avait reçus (du M.E.T., du T.E.C.) étaient positifs.

Monsieur le Président : nous allons donc créer un groupe de travail, un seul groupe qui regroupera les participants au groupe Mobilité et au groupe Stationnement.

C C 2 mars 2009

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je suppose que vous allez réunir tout ceux qui ont déjà participé à l'élaboration du P.C.M. ?

Monsieur le Président : en la matière, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Et l'Assemblée unanime de décider le principe de la création du groupe de travail précité dont les membres seront désignés à huis clos.

4 **REGLEMENTS ET ORDONNANCES DE POLICE CIRCULATION ROUTIERE**

Règlements complémentaires en matière de roulage

- a) *Allée de la Dinzelle - Interdiction de circulation aux véhicules de + de 3,5 T, sauf locale.*

Monsieur le Conseiller Manzini : comme d'habitude, je vous signale que le groupe Ecolo s'abstiendra tant que le Plan Communal de Mobilité ne sera pas mis en œuvre, sauf par exemple pour des questions comme la réservation d'emplacement pour personne handicapée.

L'interdiction de circulation aux véhicules de + de 3,5 T dans l'Allée de la Dinzelle sauf circulation locale est donc adoptée à l'unanimité des Membres. Les Conseillers Ecolo s'étant abstenus.

Les Membres de l'Assemblée approuvent les points b) c) d) et e) à l'unanimité.

- b) *Place du Bois d'Enghien (petite partie) - Création d'un marquage de stationnements*
- c) *Réservation d'un emplacement pour handicapé rue de la Bienfaisance, 62*
- d) *Interdiction de stationnement rue d'Horrues, 60 à 68 du lundi au vendredi, afin de permettre l'accès au parc du Champ de la Lune.*
- e) *Régularisation de la signalisation mise en place, suite aux travaux, chemin des Dames entre les avenues des Châtaigniers et des Chênes.*
- f) *Limitation de la vitesse à 50 km/H et création de 2 chicanes dans la partie habitée de la rue de la Libération à Hennuyères.*

Monsieur le Conseiller Jeanmart : j'ai deux questions à vous poser :

C C 2 mars 2009

- a) Pourquoi ne pas prévoir 50 km/h depuis la chaussée de Bruxelles jusqu'à l'entrée de l'agglomération.
Ce ne serait pas mal, cela permettrait de protéger les cyclistes et les piétons qui fréquentent cette artère.
- b) J'ai vu dans le dossier, que vous aviez prévu des bandes striées et non pas des obstacles.
C'est dommage, les bandes striées cela ne sert à rien.
Il faudrait prévoir des vasques et surtout penser à les éclairer pour éviter les accidents.

Monsieur l'Echevin Canart : en fait, par rapport au dossier, il y aura 22 mètres au lieu de 15 mètres prévus entre les chicanes pour permettre le passage des bus.

Par ailleurs, vérification faite auprès de l'Autorité de Tutelle, je peux vous assurer qu'il n'est pas interdit d'aménager des espaces striés par exemple avec des bacs à fleurs ou des potelets.
La décision que nous allons prendre aujourd'hui nous permettra de prévoir ce type d'aménagement à l'endroit.

Et l'Assemblée unanime d'approuver la proposition du Collège.
Les Conseillers Ecolo s'étant abstenus.

5 INVESTISSEMENTS

A *Désamiantage des caves de l'école d'Hennuyères et ré isolation des tuyauteries de chauffage*

Décision et choix du mode de passation du marché.

Ce projet est approuvé à l'unanimité.

B *Logement d'un ancrage communal (programme 2009-2010)*

Construction de 6 logements moyens rue Hector Denis, 25

Marché de service pour la désignation d'un auteur de projet

Décision, choix du mode de passation du marché et approbation des conditions du marché.

Monsieur le Conseiller De Smet : à la rue de la Briquetterie, nous avons exigé plus d'un emplacement de parking par logement.

Ici, nous sommes en plein centre-ville, à un endroit qui, en raison de la proximité des A.L.E., de Dynamicité, du service des Travaux, attire beaucoup de voitures et nous ne demandons qu'un seul emplacement de parking ou de garage par logement. Ce n'est pas logique.

Monsieur le Président : à cet endroit, vous vous trouvez en plein centre-ville, à proximité de la gare, des commerces de la rue de la Station et même pas tellement loin de deux grandes surfaces.

Ceux qui habiteront à l'endroit, pourront aisément se passer d'une voiture.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : c'est vrai mais je pense que c'est un vœu pieux.

Et l'Assemblée unanime d'approuver ce marché.

C *Travaux de petites réparations (voiries et trottoirs) - Exercice 2009*
Décision, choix du mode de passation du marché et approbation des conditions du marché

Monsieur le Conseiller Jeanmart : toujours aussi dynamiques, les Membres du groupe I.C. sont tous disposés à participer à une prochaine réunion de la Commission « Travaux ».

Monsieur le Président : elle se réunira prochainement pour préciser ce qui peut-être fait à l'intérieur des enveloppes budgétaires définies pour le service des Travaux.

Et l'Assemblée unanime d'approuver l'investissement précité.

Il en va de même pour les deux points suivants :

D *Plan air climat*
Renouvellement de l'éclairage public des rues d'une partie du centre-ville et du quartier de la gare
Convention d'honoraires à passer avec l'auteur de projet et le coordinateur sécurité et santé
Décisions

E *Amélioration de l'éclairage de terrains du Poseur (subsides infra sport 2009)*
Convention d'honoraire à passer avec un auteur de projet. Décision

6 ACQUISITIONS

Le Conseil Communal unanime approuve les deux projets suivants :

A *Acquisition de mobilier pour les services administratifs de l'Hôtel de Ville de Braine-le-Comte*

Décision, choix du mode de passation du marché et fixation des conditions

B *Acquisition de matériaux pour la reconstruction d'une partie du mur du cimetière de Petit-Roeulx. Décision.*

C C 2 mars 2009

7 COMMISSIONS COMMUNALES

A *Rapport d'activités du Conseil Consultatif des Séniors*

Les Membres du Conseil Communal reçoivent alors Monsieur Jean Marcoux, Président du Conseil Consultatif précité qui nous présente son rapport d'activités pour l'année écoulée.

Il insiste notamment sur la nécessité d'avoir, en centre-ville, une salle de réunions capable d'accueillir +/- 200 personnes.

B *Rapport des travaux de la Commission Environnement*

Le Conseil Communal entend alors le rapport de Madame la Conseillère Gorez sur les travaux de la Commission qu'elle préside.

Monsieur le Conseiller Manzini : je vous souhaite tout d'abord d'avoir beaucoup de succès pour votre projet de campagne d'éducation à la propreté.

Si je puis me permettre, deux suggestions pour les travaux futurs de la Commission :

Réexaminer la possibilité de reprendre le service de ramassage des déchets verts et avoir une réflexion sur la valorisation des dits déchets.

Monsieur le Conseiller Jeanmart : je pense que comme en Allemagne, vous devriez étudier la possibilité de donner des primes pour ceux qui construisent avec des systèmes modernes de capteurs cellulaires. Cela permet de faire de solides économies.

Il en va de même en ce qui concerne les toitures vertes pour tout ce qui est plat.

Enfin, comme vous je voudrais signaler en matière d'environnement que je suis réellement scandalisé par les déchets sauvages dans le Bois de la Houssière.

8 PATRIMOINE COMMUNAL

Conventions entre la Ville et les Associations de quartiers gérants une ou plusieurs salles communales

Convention à passer avec l'A.S.B.L. « Le moulin de la Butte »
Approbaton

Le Conseil unanime approuve la convention en question.

Monsieur l'Echevin Fievez signale qu'une version similaire pour le Centre 9 à Petit-Roelx sera proposée au Conseil Communal du 30 mars prochain.

Il précise qu'il a une réunion ce mercredi avec les responsables de l'Association en question.

9 PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 JANVIER 2009

Approbation

Après avoir tenu compte des remarques des Conseillers concernés, le procès-verbal précité est adopté.

10 INFORMATION

Monsieur le Président présente le courrier du 4 février 2009 de Monsieur le Ministre Lutgen au sujet du suivi du problème des P.C.B. à Hennuyères.

Monsieur le Conseiller Manzini : je trouve consternant de voir la réponse du Ministre.

Ce dossier ne date pas d'hier et tout le monde se rend compte aujourd'hui que tant que le Ministre Lutgen ou son Administration seront là, le dossier n'avancera pas .

11 INTERPELLATIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Le Collège Communal répond alors aux interpellations suivantes :

A du 1^{er} mars 2009 de Monsieur le Conseiller Jeanmart sur les problèmes liés à la désaffectation des pelouses au cimetière de Braine-le-Comte et sur divers problèmes de remplacement de surveillance par le service des Travaux.

B du 1^{er} mars 2009 des Conseillers Manzini et Simon sur la pollution P.C.B. à Hennuyères, le suivi traditionnel, sur le contrôle des mesures de sécurité dans les écoles et dans les bâtiments communaux, sur les nouvelles réglementations pour les antennes relais et sur la réhabilitation du site de Fauquez.

Au sujet du problème de pollution aux P.C.B. à Hennuyères, une polémique s'engage avec Monsieur le Conseiller Jeanmart sur l'utilité ou non de se constituer partie civile.

Il est finalement décidé de réécrire à Maître Sambon, Conseil de la Ville, pour lui rappeler notre demande en la matière.

Madame la Conseillère Roobaert quitte la salle aux délibérations.

Le huis clos est ensuite prononcé pour la suite de l'examen des points prévus à l'ordre du jour :

C C 2 mars 2009

HUIS CLOS

12 ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL - PERSONNEL

A *Implantation d'Hennuyères*

- a) *Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

- b) *Notification du congé de maladie d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

- c) *Notification du congé de maternité d'une institutrice primaire
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

B *Implantation de Ronquières*

- a) *Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

C *Implantation de Petit-Roeulx*

- a) *Notification du congé de maladie d'une institutrice maternelle
Désignation d'une remplaçante*

Cf délibé

13 ACADEMIE DE MUSIQUE - PERSONNEL

- Notification du congé de maladie d'un professeur de flûte traversière
Désignation d'une remplaçante.*

Cf délibé

C C 2 mars 2009

14 GROUPE DE TRAVAIL MOBILITE ET STATIONNEMENT

Désignation des Membres

Messieurs Arthur Lambert et Philippe Jeanmart pour les I.C.

Monsieur Marc Brasseur d'Hennuyères pour Ecolo

Monsieur Gérard Baise pour le P.S.

Sont désignés par leurs groupes respectifs pour participer au groupe de travail Mobilité et Stationnement.

Il est convenu que la première réunion de ce groupe se tiendra le 1^{er} avril prochain à 19 H 00.